



DELIBERATION N° D.2024.09.68 du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé "Fonds Vert" et dotation de soutien à l'investissement local 2024. Approbation de l'opération de déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage pour 2024 et de son financement.

Date de la convocation : 19 septembre 2024
Date d'affichage : 27 septembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DARCHIS

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Bruno THOBOIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER.
M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Jean-Yves PERIER (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), M. Xavier GUITTON (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Ony GUERY (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Stéphanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 et L.5216-5-VI ;

Vu la circulaire du 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

Vu la note de la Préfecture des Yvelines du 31 janvier 2024 relative au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « Fonds Vert » et précisant les modalités de transmission, de constitution et d'instruction des demandes de financement au titre de l'année 2024 ;

Vu le budget de la Ville et les crédits budgétaires inscrits sur l'imputation budgétaire suivante : chapitre 905 « Aménagements des territoires et habitat », article fonctionnel 90512 « Eclairage public », nature comptable 2315 « Installations, matériels et outillages », programme BECLP054 « Eclairage public -

Rénovation » ;

Vu le budget de la Ville et l'affectation des recettes correspondantes sur l'imputation budgétaire suivante : chapitre 905 « Aménagements des territoires et habitat », article fonctionnel 90512 « Eclairage public », nature comptable 1321 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Etat et établissements nationaux », programme BECLP054 « Eclairage public - Rénovation » ;

- La maîtrise de la consommation d'énergie en termes d'éclairage public est un objectif constant à la ville de Versailles depuis de nombreuses années, en témoignent la rénovation des 5900 points lumineux de la Ville en remplaçant les lanternes existantes par des lanternes aux optiques plus modernes en diode électroluminescente (LED) et en étendant la télégestion sur les grands axes de la Ville.

Fin 2023, 62 % des foyers pour l'éclairage public étaient équipés de la technologie LED. Il est nécessaire de poursuivre cette politique d'optimisation de l'éclairage public en 2024.

Le projet de « Déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage public pour 2024 » consiste en la rénovation de 704 points lumineux (remplacement de 359 lanternes par des lanternes aux optiques plus modernes en LEDs et « rétrofitage » de 345 lanternes, en les équipant de plateaux LEDs, et en l'extension de la télégestion sur l'axe États-Généraux (30 lanternes)) soit une rénovation de plus de 12,5 % du parc actuel. Les économies d'énergie sont estimées à 66 000 € TTC / an.

- Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides de l'Etat :

- une subvention au titre du « Fonds Vert » (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires), qui vise à subventionner des investissements locaux favorisant la performance environnementale, l'adaptation climatique et l'amélioration du cadre de vie, et notamment la rénovation de l'éclairage public (au taux maximal de 20 %) ;

- et une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), instituée en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunales depuis 2016, pour les soutenir dans leurs projets d'investissement, inscrite à l'article L.2334-42 du Code général des collectivités territoriales finançant des projets relatifs à la rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Conformément aux articles L.1111-9 et L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales, le financement minimal de la commune doit être à hauteur de 20 %.

Cette opération de rénovation de l'éclairage public pour 2024 s'élève à 510 000 € HT financés de la façon suivante :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	510 000,00 €	Fonds Vert (20%) sollicité	102 000,00 €
		DSIL (60%) sollicité	306 000,00 €
		Part communale (autofinancement)	102 000,00 €
	510 000,00 €		510 000,00 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver le projet de la ville de Versailles de « Déploiement des technologies de réduction des consommations énergie en éclairage pour 2024 », pour un montant de 510 000 € HT (hors taxes) soit 612 000 € TTC (toutes taxes comprises) ;
- 2) de solliciter, pour cette opération, l'octroi d'une dotation de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » 2024 et/ou l'octroi d'une dotation de soutien à l'investissement local 2024 (DSIL), pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

Projet	Coût estimé (HT)	Subvention sollicitée au titre du Fonds Vert	Taux de subvention Fonds Vert	Subvention sollicitée au titre de la DSIL	Taux de subvention DSIL	Aures subventions escomptées
Déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage public	510 000,00 €	102 000,00 €	20%	306 000,00 €	60%	0,00 €
	510 000,00 €	102 000,00 €		306 000,00 €		0,00 €

3) d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	510 000,00 €	Fonds Vert (20%) sollicité	102 000,00 €
		DSIL (60%) sollicité	306 000,00 €
		Part communale (autofinancement)	102 000,00 €
	510 000,00 €		510 000,00 €

4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 48 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 47 voix , 1 voix contre (Monsieur Jean SIGALLA.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.